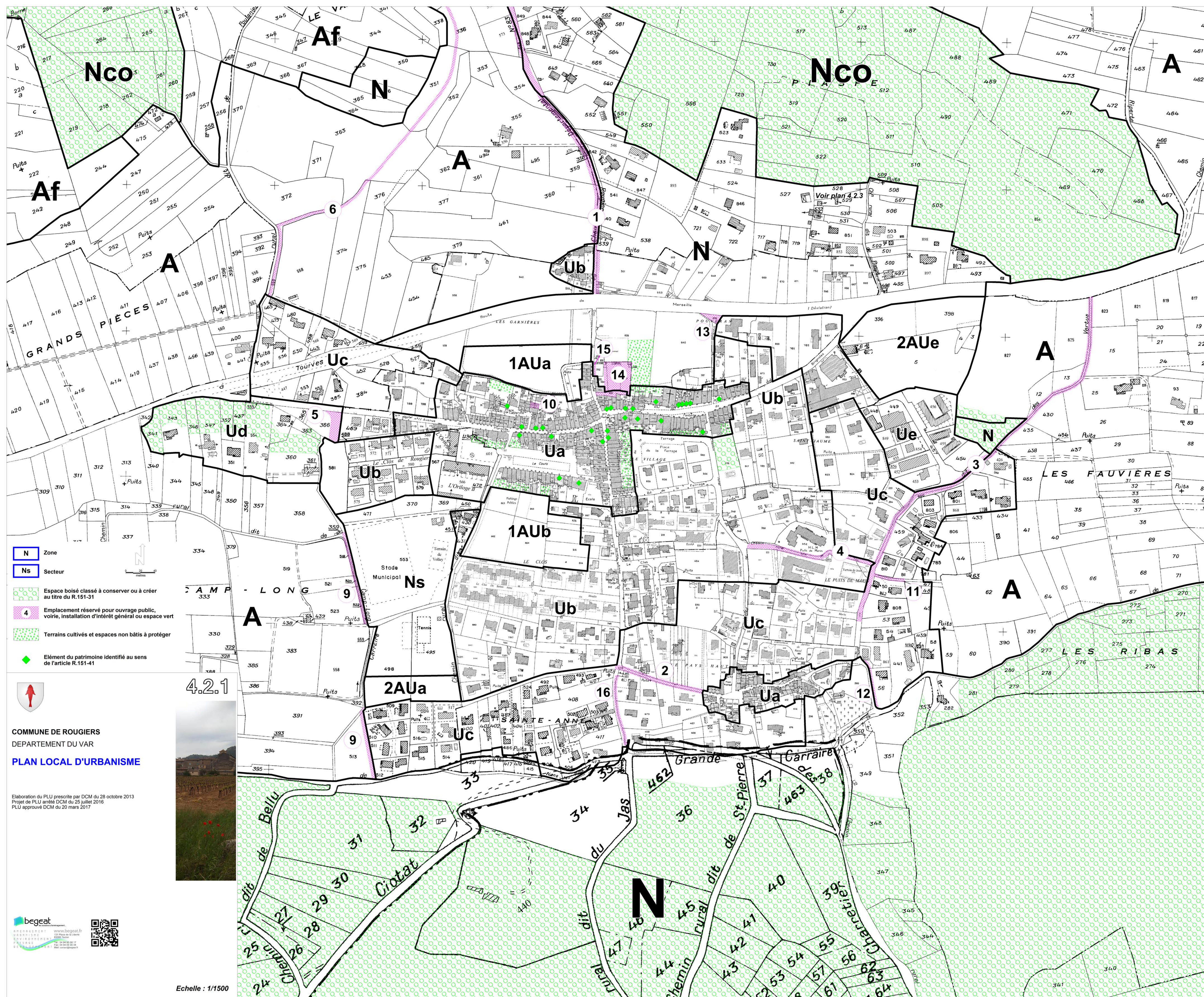




- N** Zone
- Ns** Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- 4** Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Élément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41



COMMUNE DE ROUGIERS
DEPARTEMENT DU VAR
PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration du PLU prescrite par DCM du 28 octobre 2013
Projet de PLU arrêté DCM du 25 juillet 2016
PLU approuvé DCM du 20 mars 2017



Echelle : 1/1500



COMMUNE DE ROUGIERS
DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration du PLU prescrite par DCM du 28 octobre 2013
Projet de PLU arrêté DCM du 25 juillet 2016
PLU approuvé DCM du 20 mars 2017

begeat
BUREAU D'ETUDE
D'AMENAGEMENT
D'URBANISME
D'ENVIRONNEMENT
D'ENERGIE
D'ECOLOGIE



4.2.2



N

Zone

Ne

Secteur



Espace boisé classé à conserver ou à créer
au titre du R.151-31



Emplacement réservé pour ouvrage public,
voirie, installation d'intérêt général ou espace vert



Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger



Elément du patrimoine identifié au sens
de l'article R.151-41



Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration



Lit mineur et lit moyen (atlas des zones inondables) :
risque fort



Lit majeur, lit majeur exceptionnel (atlas des zones inondables)
et zones d'expansion des crues :
risque modéré

Echelle : 1/5000

Voir plan loupe 4.2.1



COMMUNE DE ROUGIERS
DEPARTEMENT DU VAR
PLAN LOCAL D'URBANISME

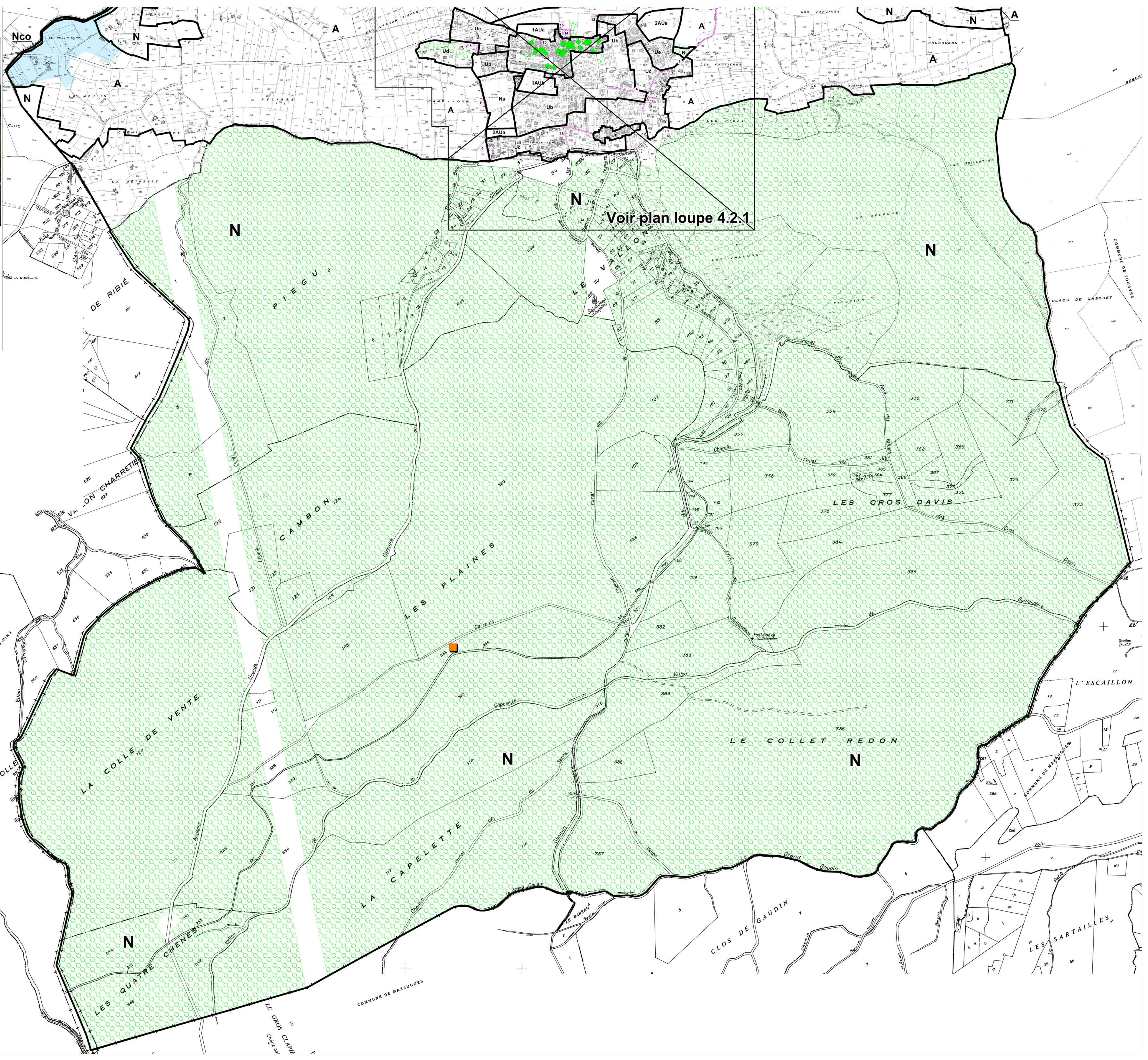
Elaboration du PLU prescrite par DCM du 28 octobre 2013
Projet de PLU arrêté DCM du 25 juillet 2016
PLU approuvé DCM du 20 mars 2017



Echelle : 1/5000

- N** Zone
- Ns** Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- 4** Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Élément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Lit mineur et lit moyen (atlas des zones inondables) : risque fort
- Lit majeur, lit majeur exceptionnel (atlas des zones inondables) et zones d'expansion des crues : risque modéré

4.2.3



Voir plan loupe 4.2.1

